

## LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, DE QUALITÉ ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ISO 9001 – IATF 16949 – ISO 14001 – ISO 45001

---

Depuis 1950, Calvi S.p.A. produit des profilés spéciaux en acier selon les plans de ses clients. Au fil des ans, le haut niveau de savoir-faire, l'orientation client et la grande compétence de Calvi S.p.A. dans la fourniture de solutions et pas seulement de produits lui ont permis de s'imposer comme leader dans divers secteurs du marché.

Calvi a toujours fait de la qualité de ses produits un point fort qui, associé à l'attention portée aux aspects environnementaux, sanitaires et de sécurité, a conduit l'entreprise à adopter des systèmes de gestion conformes aux normes UNI EN ISO 9001, IATF 16949, UNI ISO 45001 et UNI EN ISO 14001.

Grâce à l'adoption d'un système de gestion de la qualité basé sur les normes UNI EN ISO 9001 et IATF 16949, Calvi vise à fonctionner tout en maintenant des niveaux élevés de satisfaction de la clientèle, grâce à des produits conformes aux exigences imposées, un taux de service élevé et une collaboration constante avec le client dans la définition de solutions techniques innovantes.

L'obtention des certifications UNI EN ISO 14001 et UNI ISO 45001, d'autre part, répond à l'attention portée par Calvi au maintien des conditions de santé et de sécurité pour tous les travailleurs travaillant au sein ou pour le compte de l'entreprise; au respect de l'individu ; à l'évaluation constante de chaque activité en fonction de son impact sur le milieu environnant.

L'engagement constant de Calvi vise à atteindre les objectifs suivants :

- I** Adopter et maintenir des systèmes de gestion efficaces pour la qualité, la sécurité et l'environnement, mis en œuvre conformément aux normes UNI EN ISO 9001, IATF 16949, UNI ISO 45001 et UNI EN ISO 14001.
- II** Promouvoir une amélioration constante des processus de gestion et de production afin de maintenir une efficacité et une efficacité élevées qui permettent d'atteindre les objectifs budgétaires dans le respect des exigences obligatoires des lois et règlements applicables, ainsi que des obligations de conformité, relatives à la qualité, à la sécurité et à l'environnement.
- III** Prévenir la pollution, les accidents et les maladies professionnelles.
- IV** Promouvoir une approche de processus par rapport à laquelle les activités sont constamment contrôlées et révisées sur la base d'objectifs mesurables, en définissant des indicateurs et en les révisant périodiquement par rapport aux objectifs fixés.
- V** Promouvoir des activités de formation et d'éducation pour assurer la transmission des connaissances et des informations essentielles au bon fonctionnement des processus et au développement d'une culture et d'une pratique de comportement fondées sur la protection de l'environnement et de la santé personnelle.
- VI** Exiger une direction efficace de la part de l'encadrement pour s'assurer que tous les cadres, employés et contractants sont conscients de leurs engagements, formés, entraînés et motivés dans leurs responsabilités.
- VII** Promouvoir l'implication croissante du personnel, afin d'accroître sa motivation et sa sensibilisation à l'importance de son rôle, dans le respect des procédures et instructions de l'entreprise et dans le respect des directives en matière de santé, de sécurité au travail et d'environnement.

## LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ, DE QUALITÉ ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### ISO 9001 – IATF 16949 – ISO 14001 – ISO 45001

---

- VIII** Établir une politique de responsabilité des entreprises, en diffusant ses principaux contenus au personnel, en termes de politique anti-corruption, de code de conduite, de politique de reporting, de prévention en matière de santé et de sécurité et de respect de l'environnement.
- IX** Promouvoir une collaboration constante avec le client, en garantissant non seulement la fourniture de produits conformes, mais aussi de services et de solutions techniques innovants.
- X** Réagir rapidement et efficacement aux non-conformités, en s'efforçant de minimiser leur occurrence et en réduisant au minimum les délais de réponse.
- XI** Travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de produits et de services en identifiant les principaux aspects qui ont une incidence sur le produit final, la satisfaction du client et le respect des réglementations en matière de protection de l'environnement.
- XII** Travailler sur les processus de production et l'efficacité des usines afin de minimiser les déchets et de maximiser la productivité tout en respectant constamment les exigences finales du produit.
- XIII** Promouvoir les investissements pour maintenir une forte compétitivité.
- XIV** Permettre des relations transparentes et continues avec les parties prenantes internes et externes.
- XV** Adopter des normes et des exigences de performance conçues pour promouvoir de bonnes pratiques en matière d'environnement et de santé et sécurité à Calvi et, si possible, auprès des clients.
- XVI** Préserver la santé et la sécurité au travail et la protection de l'environnement grâce à des activités de surveillance périodique du lieu de travail, dans le but de prévenir les comportements insécurisants ou les situations dangereuses.
- XVII** Se préparer aux urgences en matière d'environnement et de santé et sécurité grâce à une communication ouverte sur nos risques.
- XVIII** Promouvoir une gestion des déchets axée sur les principes de réduction, de recyclage, de réutilisation.
- XIX** Optimiser la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à la recherche et au développement de processus technologiques de plus en plus avancés et à l'utilisation d'énergies renouvelables, de matériaux recyclables et/ou réutilisables.
- XX** Préparer l'évaluation du contexte de l'entreprise, y compris la nature, la taille, les changements significatifs dans les processus et/ou les usines, en raison de l'impact environnemental et de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
- XXI** Partager avec les travailleurs les objectifs de l'entreprise en matière de qualité, de gestion de l'environnement et de sécurité au travail.
- XXII** Mettre la politique à la disposition des parties prenantes internes et externes et la revoir périodiquement pour s'assurer qu'elle reste pertinente et appropriée pour l'organisation.